

COMMUNE
DE
OBERMODERN-ZUTZENDORF



Création d'une réserve communale de sécurité civile

Le conseil municipal a décidé le 28 août 2009 de créer une réserve communale de sécurité civile chargée d'apporter son concours au maire dans les situations de crise en matière :

- D'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune
- De soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres
- D'appui logistique et de rétablissement des activités

La réserve communale de sécurité civile est fondée sur le bénévolat et placée sous l'autorité du maire (art.L1424-8-8 du CGCT). Elle a vocation à agir dans le seul champ des compétences communales en s'appuyant sur les solidarités locales. Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence. Elle est composée de citoyens bénévoles de tout âge et de tout métier « ayant les capacités et les compétences correspondantes aux missions qui leur sont dévolues » art. L142-8.3 CGCT. Aucune compétence particulière n'est demandée

Les personnes intéressées pour se porter volontaire dans le cadre de la réserve communale de sécurité civile et qui désirent avoir plus de renseignements peuvent prendre contact avec la mairie –Mme WEISBECKER Marie-Thérèse - 03.88.90.54.95

 Le Maire,

Helmut STEGNER